



Chrysallis DROME
Maison de la Justice et du Droit
5, boulevard Gabriel Péri
26100 Romans sur Isère

Mob. 06 78 41 03 52
Email : secretariat@chrysallis-drome.org
Site : chrysallis-drome.org

Agrément administration ad hoc
Cour d'Appel de Grenoble, Tribunal de Grande Instance de Valence

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Vendredi 18 septembre 2020 à 17 heures
Salle Cocteau – Bourg de Péage



Sommaire

- Rapport moral par la Présidente Maître Odile Dellenbach
- Rapport d'activités

1 - Statistiques de nos activités

Les désignations en 2019

Les dossiers en file active

2 - Le travail de l'équipe d'administrateurs ad hoc.

Mise en place d'un calendrier

L'adaptabilité des administrateurs ad hoc

Le binôme avocat/administrateurs ad hoc

Les échanges dans le réseau des partenaires

Etre à la Maison de la justice et du droit

3 - Le fonctionnement de Chrysallis Drôme en 2019

Accompagnement des mineurs victimes aux procès

Le travail technique à la Maison de la Justice et du droit

L'accueil d'un service civique : notre engagement

4 - Un travail d'information et de communication autour de la fonction d'administrateur ad hoc.

Les différentes formations destinées aux Administrateurs ad hoc, stagiaires et service civique.

Les actions de communication de Chrysallis Drôme

Les colloques

Les participations aux actions de formation des partenaires

- Rapport financier par la trésorière Véronique Hector Bellier.

- Annexes

Fiche mission du service civique

Lettre d'information 2019

Compte rendu du colloque 2019 sur le thème : 'l'état post traumatique chez les mineurs victimes »

Action d'information des travailleurs sociaux auprès de l'ASE

Support d'intervention auprès des collégiens et lycéens sur le thème du consentement

Organigramme du tribunal judiciaire (inclus Rapport final du service civique)

Organigramme de l'association Chrysallis Drôme (inclus Rapport final du service civique)

Rapport final du service civique (à consulter sur place)

1 – Observation de l'activité en 2019

Les désignations en 2019

En 2019, nous avons été désignés pour accompagner et représenter 21 enfants dans des procédures pénales ou civiles.

Dans le cadre de procédure civile relevant de la reconnaissance ou de la contestation de paternité nous avons accompagné et représenté 4 enfants.

Dans le cadre de procédures au pénal, assises ou correctionnelles, nous avons été désignés comme suit :

- Violences physiques et harcèlement sur deux jeunes filles adolescentes par leur père.
- Nous accompagnons et représentons une enfant mineure de moins de 18 mois ayant subi des maltraitances graves et insuffisance de soin.
- Nous accompagnons et représentons 14 enfants ayant subi des agressions sexuelles et des viols le plus souvent en intra familial. La plupart des enfants avaient moins de 10 ans au moment où les faits ont été commis.

Ce constat permet n'est pas sans évoquer le propos d'Andréa Bescond, comédienne, danseuse et metteuse en scène, auteure de la pièce de théâtre et du film « Chatouilles » elle-même victime de violences sexuelles dans son enfance. : *"Il y a 165.000 enfants qui sont violés chaque année en France, un enfant meurt tous les quatre jours sous les coups d'un parent ou d'un proche. Il faut trouver d'autres solutions, parce que toutes les campagnes de prévention, on sait que c'est contre-productif, parce qu'on ne peut pas poser la responsabilité des violences qu'il subit sur un enfant."* Pour elle, *"on est tous dans un système qui est celui de la notion patrimoniale de l'enfant. 81 % des violences sexuelles sont infligées à des enfants, dans 51 % des cas ils ont moins de 11 ans, et dans 94 % des cas c'est la famille ou un très proche. Il y a une omerta terrible au sein des familles. Dès qu'un enfant agit différemment et change, c'est qu'il y a un problème."* Nous constatons dans l'accompagnement des enfants les effets terribles des violences subies par ces enfants dans le fonctionnement des familles ; nous sommes désignés pour les aider à supporter cette déflagration et le sentiment de culpabilité faisant toujours partie de leur histoire.

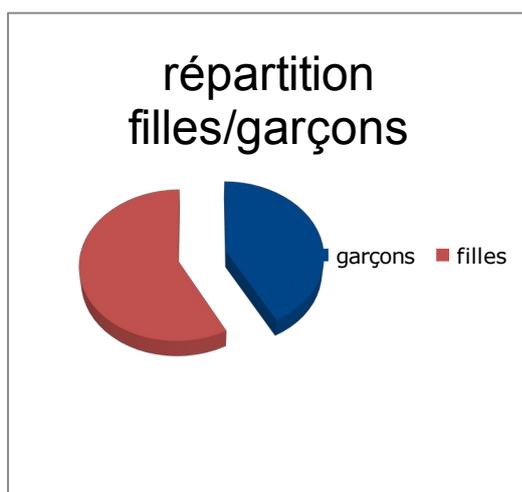
Doit-on évoquer ainsi ces sujets directement avec les enfants ? interroge Andréa Bescond
"C'est surtout pour aider les adultes : on se construit avec énormément de barrières, on a du mal à parler des choses, alors que les enfants n'ont pas de tabous. Un enfant c'est pur, arrivé sur cette planète il n'a qu'une envie c'est d'être accompagné. L'enfant est un être de droit qu'il faut accompagner, c'est notre devoir, on a tendance à l'oublier. Il est fondamental de leur faire comprendre que leur intégrité doit être préservée. Le socle de l'enfance est fondamental pour devenir un adulte équilibré, sans traumatisme à gérer."

"J'ai rien inventé, mais là c'est plus cash, « il faut aller au cœur, aux racines de cette violence-là, pour essayer de l'éradiquer. Le pédocriminel va rarement vers l'enfant qui est informé, qui est assez libre de parole et de faits et gestes. Chez un pervers, c'est vraiment quelque chose qui est rédhibitoire : cet enfant va parler." Pour elle, il faut aussi préserver, à travers les enfants, leur construction en tant que futurs adultes : "Quand on est un enfant qui a vécu des violences, pour se reconstruire en tant qu'adulte c'est difficile et on peut reproduire des schémas. Dès qu'on ressent cette pulsion de violence, ce n'est pas automatiquement de notre faute : les parents ne se disent pas "on va faire un enfant et on va être maltraitants". C'est quelque chose qui nous dépasse, donc il faut vraiment trouver de l'accompagnement là-dedans."

La mission d'administration ad hoc de Chrysallis Drôme répond à ce besoin d'accompagnement. Mais au-delà de cet accompagnement, la réflexion de Chrysallis Drôme a conduit l'équipe à s'engager dans des actions complémentaires et indispensables notamment en matière de formation des bénévoles mais aussi au développement d'actions de formation au bénéfice des partenaires de notre travail d'administrateur ad hoc.

Les dossiers en file active

Depuis sa création, Chrysallis Drôme a suivi et suit 238 dossiers d'enfants victimes, avec une répartition genrée comme suit environ 65% de filles pour 35% de garçons



2 – Le travail de l'équipe des administrateurs Ad Hoc

Un calendrier mis en place .

La désignation d'un administrateur ad hoc est prononcée par un magistrat ; la mise en place d'un calendrier de quinzaine en quinzaine au Tribunal de Grande Instance de Valence nous permet de mieux anticiper notre travail. Deux associations se partagent la mission d'administration ad hoc dans notre département : REMAID et Chrysallis Drôme.

L'adaptabilité de l'équipe des administrateurs Ad Hoc.

Depuis la mise en place de ce calendrier et la communication de celui-ci chaque semestre, les bénévoles s'organisent pour se rendre plus disponibles sur la période où nous sommes désignables. Les temps de garde sur les weekends et jours fériés sont organisés afin de répondre au plus vite aux désignations qui interviennent en urgence ou sur des périodes de vacances.

Nous émettons le même souhait que l'année dernière, à savoir plus tôt nous sommes désignés, plus efficace est la prise en charge de l'enfant ; nous avons régulièrement évoqué la question des désignations en amont de la procédure, lors de l'enquête préliminaire. Les administrateurs Ad Hoc de Chrysallis Drôme observent que ces désignations semblent bénéfiques pour l'enfant qui, avant même l'instruction, se retrouve avec une personne référente qui est là pour le représenter, l'accompagner et le rassurer.

Lorsque nous sommes désignés au cours de l'enquête préliminaire, si il est parfois complexe d'expliquer aux enfants notre rôle, il reste extrêmement bénéfique. A ce stade le statut d'administrateur ad hoc ne permet pas de se constituer partie civile parce qu'il n'y a pas encore d'instruction ; mais de fait on constate que notre présence est rassurante, cadrante pour les enfants face à tout ce monde. Dans le cadre d'une instruction, nous sommes comme un fil rouge tout au long de la procédure...

Chaque enfant est unique, et chaque dossier l'est aussi; il nous faut nous adapter à chaque situation car en parallèle de désignations trop tardives nous constatons que des désignations rapides nous montrent le désarroi de certains parents qui n'ont pas saisi les tenants et aboutissants de la démarche ; souhaitent ils se constituer partie civile ? (certains parents ne savent pas de quoi il s'agit, il nous est arrivé fréquemment de l'expliquer aux parents et cela leur a permis d'engager cette démarche). C'est aussi là qu'intervient, l'indispensable complémentarité de l'action de Chrysallis Drôme avec l'avocat.

Le binôme avocat/ administrateurs ad hoc

Le réseau d'avocats spécialisés qui s'est constitué au fil du temps, facilite considérablement le travail ; on se connaît, on sait comment travailler ensemble...Le binôme administrateur ad hoc centré autour de l'accompagnement de l'enfant victime est fondé sur une confiance partagée et réciproque, c'est indispensable pour une prise en charge et un accompagnement de l'enfant au plus près de ses besoins et de son intérêt.

D'une manière générale, la temporalité de la justice n'est pas celle des jeunes et l'attente peut entraîner du stress et de l'inquiétude chez eux. Très rapidement après la désignation, les administrateurs ad hoc organisent une première rencontre avec les enfants ; au cours de cette rencontre les enfants peuvent poser des questions aux administrateurs ad hoc ; de leur côté les administrateurs ad hoc informent les enfants de leur mission et de leur rôle, des différentes étapes qu'ils auront à affronter ensemble ; ce premier échange permet d'amorcer une relation basée sur la confiance, il est déterminant pour poursuivre la mission. La rencontre avec l'avocat choisi par Chrysallis Drôme est indispensable afin d'installer dans le schéma psychologique de l'enfant accompagné une structuration cadrante du déroulement de la procédure.

Ainsi, si les procédures qui traînent en longueur peuvent avoir des effets dévastateurs sur les enfants, on se trouve en face d'enfants et d'adolescents qui n'en peuvent plus, supportant la pression de leur environnement lorsqu'ils sont maintenus au domicile familial notamment ; à contrario nous constatons que *« le temps qui s'écoule entre chaque étape de la démarche jusqu'au procès permet aux jeunes de « continuer à vivre » « d'exister autrement qu'à travers les agressions subies. »* relève Christine Nicod, ancienne administratrice ad hoc à Chrysallis Drôme et membre de notre Conseil d'Administration.

Les échanges dans le réseau des partenaires.

Au cours de l'accompagnement des enfants, nous sommes naturellement amenés à croiser, à partager avec nos différents partenaires : éducateurs, psychologues experts, gendarmes, fonctionnaires de l'éducation nationale ou autres associations intervenant dans l'aide aux victimes. Toutefois, nous avons pu constater régulièrement que notre rôle n'est pas toujours compris. C'est pourquoi, nous souhaitons reprendre le propos de Marie Claude Guitton, ancienne administratrice ad hoc et membre de notre Conseil d'administration *« nous ne nous contentons pas de prendre en charge des mineurs victimes selon la mission ; Chrysallis Drôme a aussi l'exigence de mettre en place un cadre de référence qui s'impose ou s'affirme face aux partenaires : l'intérêt supérieur du mineur victime doit sans cesse se poser en préalable dans toute mission, quitte, parfois, à créer des incompréhensions avec nos partenaires convaincus d'avoir le même objectif. »*

Au cours des années nous avons approfondi nos relations avec nos partenaires et nous tenons à les remercier de leur disponibilité et de leur écoute et de la qualité de nos échanges.

L'accueil à la Maison de la justice et du droit est un élément constitutif de ce partenariat; de même la mise à disposition d'une salle ponctuellement par la Fédération des Oeuvres Laïques de la Drôme à Valence pour recevoir des enfants qui peuvent venir du fin fond du département.

Etre à la Maison de la justice et du droit

Cette mise à disposition des locaux permet à l'association d'y recevoir son courrier, d'organiser ses réunions techniques, ses supervisions juridiques, ses analyses de la pratique, ses Conseils d'Administration et ses Assemblées Générales, d'y recevoir les mineurs, etc.

Pour cela, l'association collabore avec Pascale VARRET, coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit, et Chantal MOURLAS, la greffière, afin d'organiser au mieux l'accueil et la présence de l'association dans les locaux. En effet, cette collaboration permet de

réceptionner le courrier quand les membres de l'association ne sont pas présents, la réservation de la salle de réunion passe également par elles et elles restent à disposition de l'association pour toutes questions d'ordre administratif ou juridique. De plus, la M.J.D propose de nombreuses permanences et consultations avec différents interlocuteurs. On peut rencontrer à la M.J.D :

- avocats,
- avocats d'enfants,
- avocats pour les victimes d'infractions pénales et violences conjugales,
- avocat en droit des étrangers ; Notaires ; Huissiers de Justice ; 7
- Délégués du défenseur des droits ;
- Conciliateur de justice ;
- AEMF (Accueil, Ecoute, Médiation Familiale)
- Audiences du délégué du Procureur de la République ;
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Bureau d'aide aux victimes
- Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) que nous remercions tout particulièrement pour la mise à disposition d'un bureau pour le service civique.

Ses nombreux interlocuteurs permettent à l'association Chrysallis Drôme d'échanger et d'interroger ces professionnels du droit afin d'être conseillée ou informée sur les dispositions juridiques pas toujours claires.

3 - Le fonctionnement de Chrysallis Drôme en 2019

Accompagnement et représentation des enfants victimes au tribunal.

Les administrateurs ad hoc ont été présents au côté des enfants lors des procès et des temps de préparation aux procès.

Janvier 2019:

- GUDA à Grenoble pour une jeune fille en demande d'asile

Février 2019 (Février noir selon Bernard Cotté ...) 3 procès d Assises:

- concernant une fillette victime de viols intra familiaux avec complicité de la mère (Bernard Cotté et Christine Nicod) ,
- une fillette victime de viol par son beau père (Bernard Cotté et Françoise Gille)
- 3 enfants victimes co laterales du meurtre de leur père (Bernard Cotté et Martine Malsert Sylvestre)

Septembre 2019 :

- procès d'assises 3 jeunes femmes victimes de viols dans leur enfance par leur beau-père (Marie Claude Guitton et Françoise Gille, Héloïse Malsert)

- Correctionnel pour une enfant victime de violences(Bernard Cotté, et Françoise Gille et Héloïse Malsert)
- Correctionnel pour un enfant victime de violences (Françoise Gille et Françoise Villard et Héloïse Malsert)
- Audience éducative pour une enfant victime co-latérale du meurtre de son père
- Procès d'appel cour d'appel de Grenoble pour deux enfants victimes co-latérales du meurtre de leur mère par leur père (Martine Malsert Sylvestre Françoise Gille, Héloïse Malsert)

Hors présence aux côtés des enfants lors des procès, les administrateurs ad hoc ont accompagné les enfants chez les avocats pour préparer ces temps de procès qui restent éprouvants, les enfants se retrouvant en face des auteurs.

Le travail technique à la maison de la justice et du droit

Les réunions dites « techniques » où nous traitons les dossiers administratifs, nous échangeons sur la situation des dossiers en cours, nous échangeons des informations d'ordre général, difficilement comptabilisables, ont lieu tous les 15 jours, le jeudi après-midi à la maison de la justice et du droit.

Par ailleurs, les administrateurs ad hoc sont amenés à effectuer de nombreux déplacements pour accompagner les enfants chez les avocats, aux expertises médicales, psychologiques, psychiatriques; nous sommes aussi invités à participer aux audiences éducatives des enfants suivis par les dispositifs de l'ASE si nous sommes désignés à cet effet.

Le traitement du courrier à la Maison de la Justice et du Droit est assuré par une bénévole Françoise Villard qui transmet par informatique aux destinataires en même temps qu'elle archive ces courriers sur notre logiciel de sauvegarde Onedrive. Cela représente en moyenne 2h par semaine effective de travail hors période de vacances scolaires soit 88 heures sur 2016. Toutefois nous nous relayons sur la relève du courrier tout au long de l'année afin de rester disponible pour toutes les désignations qui nous seraient destinées par le Tribunal.

Michèle Pibouleu a été élue trésorière adjointe en 2018 par le Conseil d'administration, elle est venue soutenir notre trésorière Véronique Hector Bellier et notamment dans le suivi des comptes des mineurs ; lorsque les procès est terminé et que les DI ont été déterminés, Chrysallis Drôme fait une demande au Juge des Tutelles des mineurs afin d'ouvrir un compte au nom de l'enfant ; l'argent y est placé jusqu'à la majorité de l'enfant. Au cours de l'année 2019, elle a eu notamment la lourde charge de l'ouverture et du suivi des comptes des mineurs et le bilan annuel de gestion des comptes, soit 30 à 35 heures de travail annuel. Elle assure également le suivi des comptes bancaires de l'association et le règlement des frais divers, soit en moyenne 3 h de travail par semaine.

Véronique Hector Bellier, en tant que trésorière, assume la responsabilité de l'élaboration du budget prévisionnel, des comptes de résultats et des comptes de bilan annuels.

Le travail de sauvegarde informatique représente 4h par semaine en moyenne soit 208 H par an ; il est assuré par Françoise Villard. La surveillance du site, les réponses aux courriers, de même que les procédures de recouvrement des frais de justice sur le logiciel Chorus sont assurés par Françoise Gille ; ce travail représente 5h par semaine, soit 260 H par an.

Concernant le travail de préparation des colloques et autres actions de formation ; notre présidente, Maître Odile Dellenbach anime la réflexion du groupe quant à la pertinence des thèmes déterminés et le choix des intervenants. Marie Claude Guitton consacre beaucoup de temps à la recherche des intervenants aussi, et sa longue expérience dans l'aide aux victimes est rassurante pour le groupe. Nos actions de formation visent à améliorer la connaissance du rôle et de la mission de l'administrateur Ad Hoc, tout en proposant d'améliorer la connaissance du public participant quant aux thématiques choisies.

L'organisation administrative des colloques représente également un gros travail : envoi des courriers pour information, inscriptions, gestion financière et bilan, soit environ 40 heures par colloque.

Au terme de cette assemblée générale de Chrysallis Drôme Marie Jo et Martial Trouiller nos bénévoles régaler les participants par un délicieux buffet comme pour chaque évènement lors des temps forts de Chrysallis Drôme ; fidèles au poste ils rivalisent d'ingéniosité pour confectionner des buffets à moindre frais.

Nous sommes accueillis depuis de nombreuses années à la Maison de la Justice et du Droit par Madame Pascale VARET , nous l'en remercions de même que Madame Chantal Mourlas, la greffière. Les temps de présence de notre association dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit sont les suivants :

	AAH1	AAH 2	AAH3	AAH	AAH5	AAH6	AA H7	bénévoles élus CA	
Reunions de conseil administration et Assemblée générale	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21X5= 105h	252
Reunions Techniques des AAH	40h30	30h	45h30	45h	35h	37h	40		273
Supervision juridique	6h	6h	6h	4h	6h	6h	4		38h
Analyse de la pratique	6	6	4	4	6	6h	4		36

Rendez-vous avec les enfants	7h	3h	3h	1h30	3h	11h	4h		32,5
Relève du courrier+ travaux administratifs									52h
Service civique									288h
	80,5	66	79,5	75,5	71	81h	73	105	971,5 H

L'accueil d'un service civique : un engagement

L'accueil d'un service civique dans notre association a fait l'objet d'une longue réflexion entre les membres du Conseil d'Administration. Au cours de nos réflexions, nous avons pu longuement échanger avec notre partenaire Fédération des Oeuvres Laïques de la Drôme, à ce titre nous remercions tout particulièrement Christophe Rochette et Didier Gay. Le choix de la mission portée par Héloïse Malsert, que nous avons accueilli en septembre 2019 jusqu'en mai 2020 répondait à un besoin croissant des bénévoles chargés d'une mission d'administration ad hoc, d'informer sur leur mission et plus particulièrement les partenaires, du rôle de l'administrateur ad hoc dans le parcours judiciaire des enfants victimes de violences.

1- L'opérationnalité de la mission reposait sur les critères suivants:

- Sensibiliser les partenaires sur le rôle des administrateurs ad hoc et le droit des mineurs.
- Prendre connaissance de leur métier en suivant ponctuellement les administrateurs ad hoc dans tout le parcours d'accompagnement de l'enfant victime et de la prise en charge de ses intérêts dans le cadre des procédures judiciaires :
- Prendre connaissance de la justice et de son mode de fonctionnement en participant aux actions de formation des bénévoles autour des procédures judiciaires
- Construire et organiser avec les administrateurs ad hoc des actions de sensibilisation et des rencontres administrateurs ad hoc /acteurs du monde judiciaire
- Participer à la création d'une base documentaire concernant l'accès au droit, l'Aide aux victimes et la médiation à partir du recensement de données qualitatives et quantitatives de l'association

2 - Le travail d'élaboration de documents effectué par Héloïse Malsert est le suivant:

- Lettre d'information 2019 (accompagnement Odile Dellenbach, Martine Malsert Sylvestre)
- Compte rendu du colloque 2019 sur le thème : « l'état post traumatique chez les mineurs victimes » (accompagnement Françoise Gille)
- Action d'information des travailleurs sociaux auprès de l'ASE(accompagnement Marie Claude Guitton)

- Support d'intervention auprès des collégiens et lycéens sur le thème du consentement (accompagnement Didier Gay)
- Organigramme du tribunal judiciaire (accompagnement Martine Malsert Sylvestre)
- Organigramme de l'association Chrysallis Drôme (accompagnement Martine Malsert Sylvestre)
- Saisie des éléments du fichier des affaires civiles et pénales (accompagnement Patrick Dauvier)
- Rapport de fin de mission : (accompagnement Michèle Piboulet et Martine Malsert Sylvestre)

Par ailleurs, Bernard Cotté s'est investi auprès d'Héloïse sur l'histoire de l'association et le partage d'expériences de l'association et Françoise Villard autour des travaux de secrétariat et de la saisie sur onedrive.

3 - Les formations suivies par le jeune en service civique.

- Formation initiale d'Administrateur ad hoc
- Formation sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants « La violence dans le couple : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité »
- Formation civique et citoyenne (organisée par la ligue de l'enseignement et obligatoire pour tous les services civiques) : Cette formation civique et citoyenne comprend obligatoirement deux volets : Un volet « théorique » comprenant un ou plusieurs modules conçus et organisés par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique, formation présentée par Didier GAY ; moment d'échange et de partage. Thème de la laïcité, visite le Centre du Patrimoine Arménien de Valence.
- Formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1).
- Colloque "état de stress post traumatique chez les mineurs victimes, comment le repérer ? Ce qu'il ne faut pas faire" organisé par Chrysallis Drôme
- Formation sur les Mineurs non accompagnés : Formation organisée par Forum Réfugiés sur le thème « Droit et accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs (MNA) ».

4 – Un travail d'information et de communication autour de la mission d'administrateur ad hoc.

Les différentes formations internes destinées aux Administrateurs ad hoc, stagiaires et service civique.

Analyse de la pratique.

Les affaires traitées ne sont pas toujours faciles compte tenu des traumatismes vécus par les enfants victimes, ainsi, sont organisées sept séances par an d'analyse de la pratique avec la psychologue Francine HERVE. Ces séances permettent aux Administrateurs Ad Hoc de prendre du recul afin d'analyser les situations auxquelles ils sont confrontés.

Formation initiale administration ad hoc

Isabelle AL KADIRY (juriste et administrateur ad hoc salarié de Chrysallis Isère) est intervenue à la Maison de la Justice et du Droit pour former des Administrateurs Ad Hoc à des connaissances juridiques nécessaires à l'exercice des mandats ad hoc en matière pénale et civile. La formation sur les missions pénales s'est tenue sur deux jours et a permis d'acquérir les connaissances juridiques nécessaires à l'exercice des mandats judiciaires pénaux, de situer le mandat de l'AAH au sein de l'organisation judiciaire et du processus judiciaire ainsi que clarifier le champ d'intervention de ce représentant judiciaire au regard de l'enfant, de ses parents et des professionnels (représentation, protection, assistance et accompagnement). La formation sur les missions civiles s'est tenue sur un jour et a abordé le champ d'intervention de l'AAH en matière civile (patrimoine, indemnisation, filiation, lien avec les grands-parents, assistance éducative), les modalités de désignation de l'AAH et l'exercice des mandats civils. Patrick Dauvier ainsi qu'Héloïse Malsert ont suivi cette formation en 2019.

Les séances de Supervision juridique

En 2019 nous avons eu 5 séances de supervision juridique animée par Maître Séverine Lamberton. Pour continuer à se former et mieux comprendre les mécanismes juridiques, Chrysallis organise cinq fois par an des supervisions juridiques d'une heure trente avec Maître Séverine Lamberton avocate au barreau de Valence. Les sujets sont choisis par les Administrateurs Ad Hoc. Au fur et à mesure, ils relèvent les interrogations qui se présentent à eux dans les affaires qu'ils suivent et les soumettent à l'avocate quelques jours avant la séance ; au cours de cette séance explications, solutions sont apportées, ainsi qu'une fiche résumée des sujets traités lors de la séance.

Les actions de communication de Chrysallis Drôme

Présence au Forum des associations de la ville de Romans

Intervention auprès des services de l'ASE

Diffusion d'une lettre d'information

Présence à L'AG de LA FOL26

Participation de notre présidente à une réunion du Conseil d'Administration de la FOL26

Les colloques

En septembre 2019, le Colloque sur le thème "l'état de stress post traumatique chez les mineurs victimes, comment le repérer ? Ce qu'il ne faut pas faire" a été organisé avec une intervention longue et très détaillée de Madame Agnès GONNET, psychologue clinicienne, intervenante auprès de

l'IFATC (Institut de formation et d'application des thérapies de communication à Lyon) sur le module STRESS et traumatisme. Madame Agnès Gonnet nous a présenté notamment les signes cliniques de l'état de stress post traumatique et les différentes approches thérapeutiques possibles pour aider les enfants victimes. Nous avons accueilli une cinquantaine de participants en septembre 2019 : avocats, travailleurs sociaux, enseignants, partenaires associatifs, étudiants de l'ESSSE.
(les actes du colloque sont en annexes du rapport)

Les participations aux actions de formation des partenaires

- Formation sur les conséquences des violences conjugales sur les enfants « La violence dans le couple : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité » Cette formation a été organisée par l'OPDE et présentée par Karen SADLIER Docteure en psychologie clinique. Cette formation avait pour but de sensibiliser les professionnels aux problématiques psychologiques, familiales et sociales des enfants face à la violence dans le couple, ainsi que ses implications pour la parentalité
- Formation sur les Mineurs non accompagnés : Formation organisée par Forum Réfugiés sur le thème « Droit et accompagnement des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs (MNA) ». Une première journée de formation consacrée aux démarches liées au séjour pour les mineurs non accompagnés et jeunes majeurs avec pour objectif d'appréhender la spécificité du public mineur non accompagné, connaître les dispositions réglementaires et les modalités de prise en charge et comprendre les démarches de régularisation possible. Une seconde journée de formation consacrée à l'accompagnement et droits socio-éducatifs des mineurs non accompagnés avec pour objectif de co-construire un projet de vie avec le mineur, réfléchir sur l'articulation entre les démarches administratives et le projet socio-éducatif, connaître les attentes de l'administration relatives aux écrits professionnels dans ce cadre, repérer les enjeux administratifs et éducatifs du passage à la majorité et savoir orienter le jeune parmi les démarches possibles.

Pour conclure, 2019 fut une année bien remplie pour notre association ; nous nous félicitons d'avoir accueilli une jeune fille en service civique, sa présence au sein de l'association fut une valeur ajoutée indiscutable à notre association ; cette présence nous a permis de repérer des problématiques dans notre fonctionnement, d'imaginer des perspectives de développement des actions de formations et du partenariat, d'amélioration de nos approches dans nos liens avec les enfants. Par ailleurs, le partenariat développé avec la Fédération des œuvres laïques s'est avéré très positif pour les deux partenaires.